

DELIBERATION N° 2024-04-019

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

Département de la Corrèze

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 11 AVRIL 2024
A 15 HEURES**

Nature de l'acte :	Délibération
Domaine d'intervention :	
1	Commande Publique
1.1	Marchés publics
<u>1.1.1</u>	Travaux
<u>Objet</u> :	Alimentation en eau potable- travaux de renouvellement et de renforcement du réseau à Lavalgrière commune de St Mexant

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 15 heures

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain

Date convocation du Comité Syndical : **3 avril 2024**

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 15

Pouvoir :

Votants : 15

Pour : 15

Contre :

Secrétaire de séance : Monsieur RENOUE Julien

Présents :

Monsieur VERGNE Jean-Pierre pour la commune de CHANTEIX

Monsieur MOREIRA José pour la commune de CORNIL

Monsieur CHASTANET Jacques et Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST- CLEMENT

Monsieur BREUIL Robert et Madame MAURY Catherine pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur MENOIRE Jean-Marc pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur GOLFIER Robert et Monsieur DELPY Patrice pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur MANIERE Christian pour la commune de VENARSAL

Monsieur RENOU Julien et Monsieur VIALLE Marcel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur DAUBERNARD Pascal pour la commune de ST MEXANT

Absents :

Monsieur JAUVION Bernard et Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Monsieur BARATAUD Julien pour la commune de CHANTEIX

Monsieur MOUSSOUR Florent et Monsieur DURAND Yann pour la commune de LE CHASTANG

Monsieur PRIMAULT Patrice pour la commune de VENARSAL

Monsieur ESCURE Michel pour la commune de CORNIL

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical qu'un premier secteur de réseau a été renouvelé et renforcé à Lavalgrière de St Mexant et propose de poursuivre ces travaux dans ce même secteur en 2024.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- *Décide d'engager la suite des travaux de renouvellement et de renforcement du réseau à St Mexant*
- *Charge le bureau d'études SOCAMA attributaire du marché de maîtrise d'œuvre 2024-2027 d'effectuer cette étude*
- *Charge le Président de chercher et de solliciter les subventions et participations pouvant être accordées par les partenaires financiers : Département, Etat, Agence de l'Eau Adour Garonne*
- *Autorise le Président à passer et régler toute convention, commande, nécessaires à la réalisation de ce programme*
- *Charge le Président d'approuver les dossiers d'études et de signer les marchés ainsi que toute pièce technique, administrative et financière se rapportant à ce programme*

Pour copie conforme,
LE PRÉSIDENT Alain DELAGE

